

Vos questions / nos réponses

Période de détection du D9-THC avec le Draeger DrugTest® 5000 ???

Par [Profil supprimé](#) Postée le 13/03/2017 20:40

Bonjour,

Avant, c'était simple et logique... Après une consommation de cannabis, il fallait attendre au moins 6 heures pour que les effets négatifs sur la conduite d'un véhicule disparaissent et pouvoir reconduire en toute sécurité... Les tests salivaires de l'"époque", comme le NarcoCheck®, avec un seuil de détection du D9-THC de 25ng/ml, avaient une période de détection de 4 à 6 heures après la dernière prise de cannabis...

Maintenant, avec le Draeger DrugTest® 5000 mis à la disposition de la Police et de la Gendarmerie, c'est un peu, de mon avis, non plus la chasse à la conduite sous l'effet de stupéfiants, mais la chasse à ceux qui auraient consommé des stupéfiants (ce qui n'est pas illégal dans certains états), même en n'en n'ayant plus les effets depuis bien longtemps...!!! En effet, cet appareil détecte le D9-THC avec un seuil de 5 ng/ml...

Donc, ma question est la suivante:

Avec un seuil de 5 ng/ml du D9-THC pour le test salivaire effectué avec le Draeger DrugTest® 5000, est-on en permanence positif même des jours après la dernière consommation ou, combien d'heures après la dernière consommation est-on assurément en dessous du seuil de 5 ng/ml de D9-THC ???

Merci d'avance de votre réponse,

Cordialement.

Mise en ligne le 16/03/2017

Bonjour,

En matière de dépistage des drogues au volant, on considère que la personne est potentiellement sous les effets du produit lorsqu'on en détecte dans sa salive ou dans son sang, et ce quel que soit le ressenti - par essence très subjectif - de chaque consommateur.

Quelle que soit la sensibilité du test, le cannabis ne reste pas plus de quelques heures dans la salive ou dans le sang. L'abaissement du seuil de détection n'est pas synonyme d'un durcissement à l'égard des consommateurs. En effet, un seuil de détection d'un test n'est en rien équivalent à un seuil de "tolérance" en-deça duquel on peut se permettre de conduire. Il n'y a, en France, aucun seuil de tolérance pour la conduite sous l'emprise de stupéfiant, comme on peut en avoir un pour l'alcool. Par conséquent, à partir du moment où l'on en détecte dans le sang ou dans la salive, cela suffit à caractériser le délit. Un test plus sensible est simplement plus performant.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
